

**TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT
DE LUXEMBOURG**

Cité Judiciaire
Bureau TL 0.37
Plateau du Saint-Esprit
L-2080 Luxembourg

- Service du greffier en chef -

Tél. : 47 59 81 -596 / -452 / -449 Fax : - 421

Options de succession

1. Renonciation

- Une pièce d'identité du déclarant
- Un acte de décès avec **mention expresse du dernier domicile**

En cas de renonciation au nom d'un enfant mineur :

La renonciation par un adulte pour son enfant mineur ne peut se faire qu'avec une autorisation préalable du juge des tutelles mineurs.

Pour toute information s'adresser au :

Tribunal de la jeunesse et des tutelles

*Cité Judiciaire
Plateau du Saint-Esprit
Bâtiment JT
L-2080 Luxembourg*

greffe du tribunal des tutelles mineurs 47.59.81-298
47.59.81-736

➤ Voir au verso

2. Acceptation sous bénéfice d'inventaire

- Une **pièce d'identité** du déclarant
- Un acte de décès avec **mention expresse du dernier domicile**

3. Options d'usufruit

- Une **pièce d'identité** du déclarant
- Un acte de décès avec **mention expresse du dernier domicile**
- Le livret de famille

4. Part d'enfant légitime

- Une **pièce d'identité** du déclarant
- Un acte de décès avec **mention expresse du dernier domicile**
- Le livret de famille

En cas de procuration :

- Formulaire sur www.justice.public.lu dûment rempli et signé
- Copie de la carte d'identité

Voir aussi sur Internet www.justice.public.lu sous la rubrique « famille » ; en cas de procuration prière d'utiliser le formulaire type sur internet.

Toutes les options se font en personne par le déclarant (une carte d'identité du déclarant sera demandée) ou par le déclarant ayant eu procuration (la carte d'identité du déclarant et une copie de la carte d'identité de la personne ayant donné procuration sera demandée) au :

TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG

Cité Judiciaire
Plateau du Saint-Esprit
L-2080 Luxembourg
Bureau TL 0.37

Heures d'ouvertures : de 8.15 heures à 11.30 heures tous les jours ouvrables sans rendez-vous.